

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 10 JUILLET 2017

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin de Valamas : avenant n° 1
 - B. Constitution du dossier de demande d'autorisation et lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité des captages de Villebrion (Accons), Molines (Dornas), Moulin de Ville (St Andéol de Fourchades), Cuminailles (Dornas) et Fangeas (Accons)
 - C. Lancement de consultation pour les travaux d'extension de réseaux d'assainissement sur le Quartier de Villebrion sur la Commune d'Accons
 - D. Lancement de consultation pour la pose de compteurs AEP
 - E. Lancement de consultation pour la mise à la côte de tampons d'eaux usées
 - F. Lancement de consultation pour divers travaux d'assainissement
 - G. Lancement de consultation pour les travaux d'extension du réseau d'AEP sur le hameau de Mallevall, commune de St Jean Roure
 - H. Lancement de consultation pour les travaux d'extension du réseau d'AEP sur les communes de St Jeure d'Andaure et Mars
 - I. Travaux de mise en conformité des captages de Puits de l'Eysse et Gerland (Arcens) : information
 - J. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'interconnexion AEP entre St Agrève, Intres et St Julien Boutières : information
 - K. Etude sur le diagnostic et schéma directeur en eau potable sur les communes de St Julien Boutières, Issamoulenc et Albon d'Ardèche : information
 - L. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable de St Pierreville : information
 2. Voie CFD
 - A. Valorisation touristique de l'ancienne Voie CFD Tronçon Intres-St Agrève : attribution du marché
 3. Travaux
 - A. Autorisation à déposer une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement du siège
 - B. Travaux d'aménagement et d'accessibilité du siège : lancement de consultation
 4. Economie
 - A. Travaux d'extension de la zone d'activités de Rascles pour la création d'une voirie nouvelle, commune de St Agrève : information
 5. Développement durable et aménagement de l'espace
 - A. Appel à projet Solaire thermique : attribution d'aides
 6. Action sociale
 - A. Appel à projet Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique : attribution d'aides
-

Date de la convocation : 22 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Frédéric PICARD

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture/Tourisme
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter et laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge des compétences eau, assainissement, travaux et voirie, afin qu'ils présentent les premiers les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau / Assainissement

A. Schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin de Valamas : avenant n° 1

M. Fayard rappelle au Bureau le marché concernant la réalisation de diagnostics et schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur les communes de St Martin de Valamas, St Clément et Lachapelle sous Chanéac ainsi que la réalisation d'un schéma d'assainissement sur la commune de St Martin de Valamas, marché attribué au Groupement NALDEO & RCI.

Il indique que ce marché doit faire l'objet d'un avenant, portant sur la phase 2 (état des lieux) de la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin de Valamas pour :

- des prestations non réalisées totalement :
 - Suivi du niveau de la nappe : moins-value de 160 € ht
 - Point de mesures n°3 : moins-value de 825 € ht
 - Mise en place d'un système d'enregistrement sur 4 débitmètres : moins-value de 1 800 € ht
 - Réalisation d'un bilan de pollution 24 h du poste de relevage de la gare : moins-value de 500 € ht
- des prestations non réalisées partiellement :
 - Réalisation de 2 visites nocturnes au lieu de 3 soit une moins-value de 1 016,67 € ht
 - Réalisation d'inspection télévisuelle réseau 1 750 ml au lieu de 2 000 ml soit une moins-value de 750 € ht
- des prestations supplémentaires réalisées :
 - 8 719 ml de tests à la fumée au lieu de 2 000 ml soit 3 051,65 € ht au lieu de 800 € ht et donc une plus-value de 2 251,65 € ht
 - Mise en place de 7 enregistreurs pour mesurer les temps de fonctionnement de 7 postes de relevage (7 x 400 € ht soit une plus-value de 2 800 € ht)

Le montant de la phase 2 passe ainsi de 17 785,00 € ht à 17 784,98 € ht et intègre un prix nouveau « mise en place d'enregistreurs sur poste de relevage » et des quantités modifiées.

Le montant initial du marché est porté de 114 577,50 € ht à 114 577,48 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 pour le schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin de Valamas, attribué au Groupement NALDEO & RCI ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Constitution du dossier de demande d'autorisation et lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité des captages de Villebrion (Accons), Molines (Dornas), Moulin de Ville (St Andéol de Fourchades), Cuminailles (Dornas) et Fangeas (Accons)

Raymond Fayard rappelle la décision prise afin de procéder à la mise en conformité des périmètres de protection des captages de Villebrion (Accons), Molines (Dornas), Moulin de Ville (St Andéol de Fourchades), Cuminailles (Dornas) et Fangeas (Accons).

Le dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire, dressé par le Bureau d'études hydrogéologiques Gilles RABIN, est soumis au Bureau communautaire. Ce dossier expose le projet général de mise en conformité des périmètres de protection des captages cités ci-dessus.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- **approuve le dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire concernant la mise en conformité des captages Villebrion, Molines, Moulin de Ville, Cuminailles et Fangeas.**
- **prend l'engagement de créer les ressources nécessaires à la réalisation de cette opération et conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection jusqu'à l'enregistrement par la Conservation des Hypothèques des servitudes légalement applicables ;**
- **décide de réaliser les travaux de mise en conformité ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers relatifs à la mise en conformité des périmètres de protection ;**
- **demande au Préfet de bien vouloir, après enquête publique, prononcer :**
 - **l'autorisation de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la Santé Publique,**
 - **l'autorisation de prélèvement au titre du Code de l'Environnement,**
 - **la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, et des périmètres de protection déterminés autour du point de prélèvement au titre du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique.**

C. Lancement de consultation pour les travaux d'extension de réseaux d'assainissement sur le Quartier de Villebrion sur la Commune d'Accons

M. Fayard expose au Bureau que des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le Hameau de Villebrion, Commune d'Accons, ont été prévus au programme 2017.

Le montant des travaux est estimé à 481 950 € ht pour l'assainissement des eaux usées et à 19 585 € ht pour les eaux pluviales (par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Accons).

Cette opération pourra être financée par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

D. Lancement de consultation pour la pose de compteurs AEP

Raymond Fayard indique au Bureau qu'il est nécessaire de bénéficier d'un marché pour la pose de compteurs, remplacement de vannes et réparation de fuites, afin d'être réactif sur le terrain.

Le montant des prestations susceptibles d'être réglées par l'accord-cadre est le suivant :

- Minimum.....20 000 € HT par an, soit 80 000 € HT sur 4 ans si reconductions
- Maximum.....300 000 € HT sur quatre ans, sans maximum annuel

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts au budget ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

E. Lancement de consultation pour la mise à la côte de tampons d'eaux usées

M. Fayard signale qu'il est également nécessaire de bénéficier d'un marché pour la mise à la côte de tampons d'eaux usées.

Le montant des prestations susceptibles d'être réglées par l'accord-cadre est le suivant :

- Minimum.....10 000 € HT par an, soit 40 000 € HT sur 4 ans si reconductions
- Maximum.....100 000 € HT par an, soit 200 000 € HT sur quatre ans, sans maximum annuel

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts au budget ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

F. Lancement de consultation pour divers travaux d'assainissement

Raymond Fayard ajoute qu'un troisième marché doit être signé pour bénéficier d'un marché afin de pouvoir réaliser divers travaux de réhabilitation, réparations et extensions de réseaux d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble des 31 communes.

Le montant des prestations susceptibles d'être réglées par l'accord-cadre est de maximum 200 000 € ht par an.

Cet accord-cadre pourra être reconduit sur 3 ans.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts au budget ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

G. Lancement de consultation pour les travaux d'extension du réseau d'AEP sur le hameau de Mallevall, commune de St Jean Roure

Monsieur Fayard expose au Bureau que des travaux d'extension du réseau d'AEP sur le Hameau de Mallevall, Commune de St Jean Roure, ont été prévus au programme 2017.

Le montant des travaux est estimé à 117 000 € ht.

Cette opération pourra être financée par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

H. Lancement de consultation pour les travaux d'extension du réseau d'AEP sur les communes de St Jeure d'Andaure et Mars

Raymond Fayard rappelle que des travaux d'extension du réseau d'AEP, sur les Communes de St Jeure d'Andaure et de Mars, ont également été prévus au programme 2017.

Sur la Commune de St Jeure d'Andaure, il s'agit d'une extension du réseau AEP sur les Hameaux de Pétignon, Bellevue et Pauliac.

Le montant des travaux est estimé à 126 500 € ht.

Sur la Commune de Mars, il s'agit d'une extension du réseau AEP sur le Hameau du Bouchet.

Le montant des travaux est estimé à 67 500 € ht.

La consultation se composera de deux lots :

- Lot 1 : Extension du réseau AEP sur les Hameaux de Pétignon, Bellevue et Pauliac sur la Commune de St Jeure d'Andaure
- Lot 2 : Extension du réseau AEP sur le Hameau du Bouchet sur la Commune de Mars

Ces opérations pourront être financées par le Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

I. Travaux de mise en conformité des captages de Puits de l'Eysse et Gerland (Arcens) : information

M. Fayard informe le Bureau que le marché a été attribué à l'entreprise Christian FAURIE pour un montant de 175 640 € HT.

J. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'interconnexion AEP entre St Agrève, Intres et St Julien Boutières : information

M. Fayard indique que le marché a été attribué à l'entreprise NALDEO pour un montant total de 19 488 € HT.

K. Etude sur le diagnostic et schéma directeur en eau potable sur les communes de St Julien Boutières, Issamoulenc et Albon d'Ardèche : information

Raymond Fayard informe le Bureau que le marché a été attribué au groupement NALDEO/RCI pour un montant de 81 475 € HT.

L. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable de St Pierreville : information

Raymond Fayard signale que le marché a été attribué à l'entreprise NALDEO pour un montant de 6 400 € HT.

2. Voie CFD

A. Valorisation touristique de l'ancienne Voie CFD Tronçon Intres-St Agrève : attribution du marché

M. Fayard rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2017 la réalisation de l'aménagement touristique de l'ancien chemin de fer départemental pour le tronçon Intres-St Agrève.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Deux lots ont été définis :

- Lot 1 : Terrassement Voirie
- Lot 2 : Garde-corps

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché à :

- Lot 1 : EIFFAGE pour un montant de 849 447,35 € ht
- Lot 2 : CINTRAFIL pour un montant de 199 878,00 € ht

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux d'aménagement du CFD Tronçon Intres-St Agrève avec les entreprises retenus pour les lots 1 et 2.

3. Travaux

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Louis Rozé, directeur des services techniques.

A. Autorisation à déposer une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement du siège

Jean-Louis Rozé rappelle que des travaux d'aménagement sont prévus sur le bâtiment du siège de la Communauté de communes.

Ces travaux concernent le réaménagement et la redistribution intérieure des bureaux ainsi que la mise aux normes accessibilité et la sécurité du bâtiment.

Il convient aujourd'hui de donner l'autorisation au Président de déposer une déclaration préalable pour la modification de la façade ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la déclaration préalable concernant la modification de la façade ; autorise Monsieur le Président à signer la demande d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité ; autorise Monsieur le Président à déposer la déclaration préalable et la demande d'autorisation auprès de la commune du Cheylard.

B. Travaux d'aménagement et d'accessibilité du siège : lancement de consultation

M. Rozé indique qu'une consultation va être lancée concernant les travaux d'aménagement et d'accessibilité du bâtiment abritant le siège de la Communauté de communes.

A ceci, il a été ajouté des travaux d'amélioration des performances énergétiques dans le cadre du dispositif TEPCV.

Jean-Louis ROZE fait état de tous les travaux prévus et des conséquences sur le site.

Le montant des travaux (aménagement et accessibilité) est estimé à 320 000 € ht.

Le montant des travaux (TEPCV) est estimé à 245 000 € ht.

La consultation se composera de 9 lots :

- Lot 1 : Maçonnerie BA
- Lot 2 : Menuiseries extérieures - Serrurerie
- Lot 3 : Menuiseries intérieures
- Lot 4 : Plâtrerie - Peinture
- Lot 5 : Carrelage - Faïence - Sols souples
- Lot 6 : Ascenseur
- Lot 7 : Chauffage - Plomberie VMC
- Lot 8 : Électricité - Courant faible
- Lot 9 : Revêtement de façades ITE

Monsieur le Président précise que la consultation est réalisée sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des articles 27, 34 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette opération pourra être financée par l'Etat.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

4. Economie

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président en charge de l'économie.

A. Travaux d'extension de la zone d'activités de Rascles pour la création d'une voirie nouvelle, commune de St Agrève : information

M. Julien indique qu'après réunion de la commission d'ouverture des plis, les deux lots composant le marché ont été attribués comme suit :

- LOT N° 1 : Terrassement - Voirie : marché attribué à l'entreprise FAURIE Christian pour un montant total 129 782 € HT
- LOT N° 2 : Réseaux Hydrauliques : marché attribué à l'entreprise FAURIE Christian pour un montant total 94 219,90 € HT

5. Développement durable et aménagement de l'espace

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge de ces compétences.

A. Appel à projet Solaire thermique : attribution d'aides

M. Picard rappelle les engagements du conseil communautaire en matière de transition énergétique et dans le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », ainsi que le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers adopté dans le cadre de l'appel à projet Solaire thermique.

Il est proposé au Bureau d'approuver le dossier présenté dans le tableau joint en Annexe 1 et d'autoriser M. le Président à notifier la personne concernée de l'aide qui lui est attribuée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve sans réserve l'exposé de M. le Président ; décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans le tableau joint en annexe ; autorise M. le Président à notifier chaque personne de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

6. Action sociale

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président à l'action sociale.

A. Appel à projet Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique : attribution d'aides

M. Girot rappelle la délibération du 14 février 2017, adoptant le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers dans le cadre de l'appel à projet « Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique », opération inscrite au plan d'actions du programme TEPCV.

M. Girot propose au Bureau d'approuver les dossiers présentés dans le tableau joint en Annexe 2 et d'autoriser M. le Président à notifier aux personnes concernées l'aide qui leur est attribuée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans le tableau joint en annexe ; autorise M. le Président à notifier à chaque personne l'aide qui lui est attribuée.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Chabal', with a stylized flourish at the end.

Annexe 1

Appel à projet Solaire thermique Attribution d'aides

N°dossier	Nom et Prénom	Adresse du projet	Statut	Date A/R dossier	CESI ou SSC	Montant du devis € HT	Montant de la main d'oeuvre € HT	Avis Polenergie	Remarque	Aide proposée
4	ISSOSTA Patrick	Lauche 07190 Issamoulenc	Propriétaire occupant	23/05/2017	CESI	3 369,92 €	1 180 €	favorable	Appoint fourni poele mixte bois / granulé	1 000 €
CESI : Chauffe eau solaire individuel		SSC : Système solaire combiné (chauffage + eau chaude)								

Annexe 2

Appel à projet Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique Attribution d'aides

N°dossier	Nom et Prénom du demandeur	Adresse du demandeur	Vélo neuf / occasion	Montant de l'achat € TTC	Aide proposée
38	Fayard Yves	Champchiroux 07310 St Martin de Valamas	Neuf	2 399,00 €	400,00 €
45	Gauthier-Lafaye Jean	Le Pont 07320 St Agrève	Neuf	2 999,00 €	400,00 €
					800,00 €